



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

organisation

Question écrite n° 61215

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la proposition formulée dans le rapport « Pour rénover l'enseignement supérieur parisien » de Monsieur Bernard Larouturou le 5 octobre 2009 consistant à approfondir l'analyse du scénario de création d'un ou deux établissement(s) public(s) de documentation scientifique et des scénarios alternatifs, et engager rapidement la rénovation du positionnement, du modèle économique et du pilotage scientifique des BIU, en prévoyant simultanément le cahier des charges de leur évaluation. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer son avis sur cette proposition, et le cas échéant, les délais de mise en oeuvre d'une telle mesure.

Texte de la réponse

Sur le plan du financement, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) a procédé à un réajustement du modèle d'allocations des moyens (SYMPA) qui permettra, en 2010, de répartir les ressources en fonction de la fréquentation des services par les étudiants sans peser sur le taux d'encadrement de la seule université de rattachement. Sur le plan des statuts et du positionnement des bibliothèques interuniversitaires (BIU), le MESR fera des propositions de modernisation des conventions créant les services interétablissements de coopération documentaire (SICD) entre universités, de façon à mieux les adapter à la nouvelle donne institutionnelle, et étudiera en outre la situation spécifique des BIU parisiennes en concertation avec les différents acteurs concernés.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61215

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 2009, page 9833

Réponse publiée le : 2 février 2010, page 1157